

Cette gazette électronique, publiée chaque mois, vous permettra de découvrir ou de redécouvrir de vieux articles et des images sur nos races.

Marchés de chiens, fourrières et autres ...

1821-1824

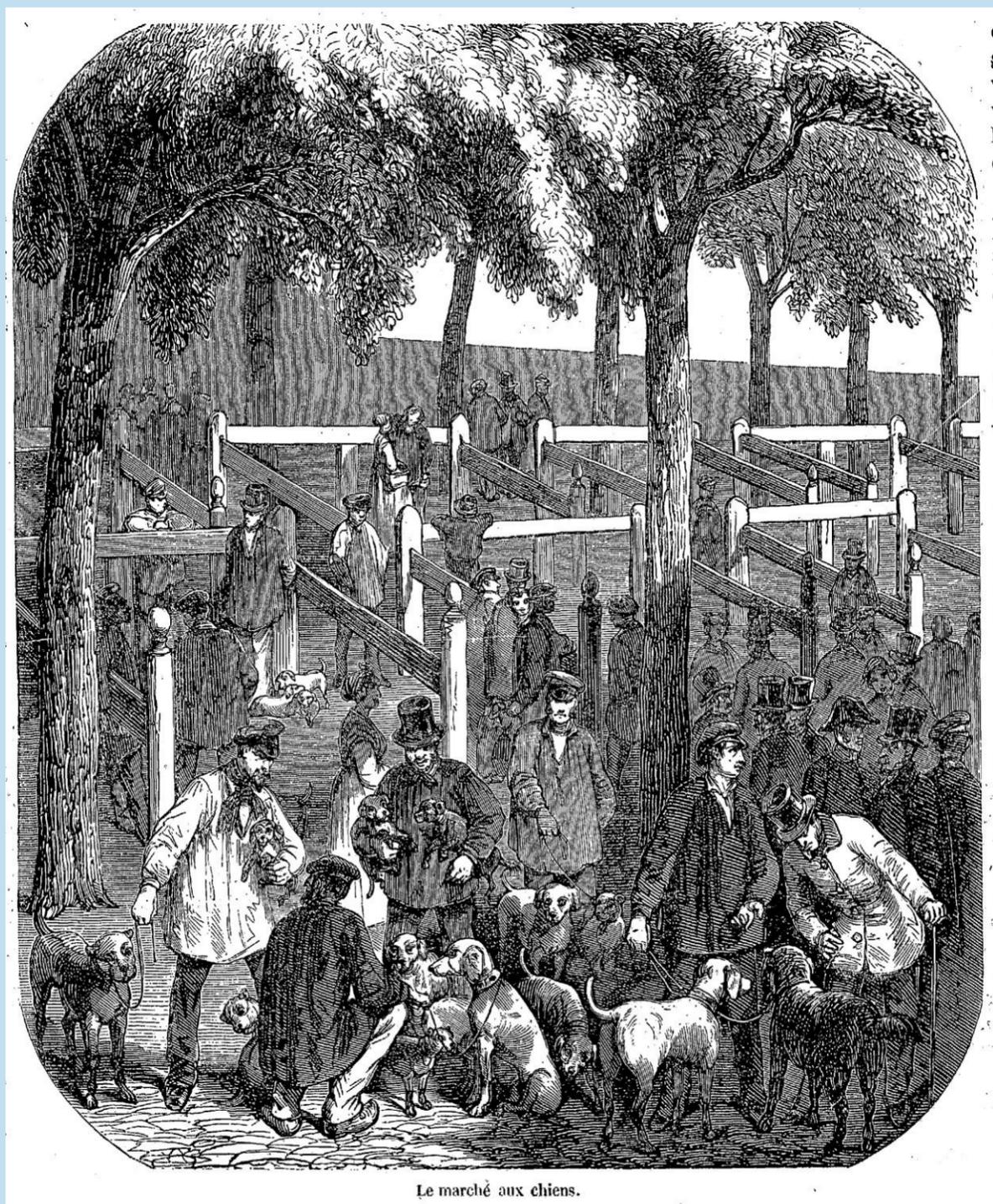
Tableaux de Paris. 1821-1824. Planche n°70 « Le marché aux chiens du Faubourg Saint-Germain »



Source gallica.bnf.fr

1852-1853

Texier, Edmond Auguste (1815-1887). - Tableau de Paris. Tome 1 / par Edmond Texier ; ouvr. ill. de quinze cents gravures d'après les dessins de Blanchard, Cham, Champin... [et al.]. 1852-1853.



1871. Pendant la guerre de 1870 ... ou l'usage des marchés aux chiens ne sert pas seulement à se trouver un nouveau compagnon !

L'Indépendant des Basses-Pyrénées : paraissant les lundi, mercredi et vendredi ["puis" paraissant tous les jours excepté le dimanche "puis" journal républicain quotidien "puis" le mieux informé des journaux de la région]. (Pau). Livraison n°95 du vendredi 19 mai 1871

FEUILLETON

Souvenirs anecdotiques du Siège de Paris
PAR HIPOLYTE LANGLOIS
1^{ère} Série

SCÈNES D'AVANT-POSTES

La petite chienne Love.

L'écrivain, quel qu'il soit, a réponse tout. La profession l'exige ainsi. Le plus creux des porte-plumes ne saurait rester à *quia* sans faillir aux traditions du métier,

J'avoue néanmoins, pour mon compte, un certain embarras à m'expliquer la cause secrète, invincible, commune à tous, qui nous attire vers les douleurs des autres. Il y a comme un âcre plaisir à partager ce que souffrent des créatures indifférentes ou même inconnues.

Est-ce une conséquence de notre sociabilité ? Serait-ce un des instincts primordiaux qui distinguent l'homme de la bête ?

Mais j'allais résoudre au courant de la plume ce problème psychologique et sacrifier à mon tour aux exigences du métier.

Passons donc,

Quoi qu'il en soit, pendant les longues semaines du siège de Paris, j'ai passé bien des heures à rechercher, à étudier, à ressentir les douleurs qui n'étaient pas les miennes et j'ai vu des choses poignantes.

Le samedi, 21 janvier, je me rendis à la porte de Flandre, aux abattoirs de la Villette, et je me suis promené plus d'une heure les mains dans les poches, les pieds dans la boue, la tête mal défendue par mon képi une pluie fine et pénétrante, sur la place en avant des abattoirs, où se tient le marché aux chiens.

Le marché aux chiens ! C'était, avant le siège, un marché comme un autre. Une trentaine de négociants en barbets, en caniches, en loulous, en bouledogues y conduisaient leur marchandise. Autant de pauvres diables auxquels l'impôt municipal ou le simple entretien d'une bête pesait trop, y amenaient le compagnon de leur misère et, dans le nombre, se faufilaient des voleurs qui venaient y faire argent des chiens des autres.

A part quelque tristesses silencieuses, discrètes, ce marché n'avait rien de lugubre en somme. Les animaux jappaient, les maquignons criaient de leur voix enrouée, les bonnes gens prodiguaient leurs caresses à leurs bêtes avant la séparation. Derrière tout ce bruit du marché rien d'attristant. On sentait que tous les animaux en vente passaient successivement aux mains de gens qui devaient les choyer, les gâter, leur faite la vie bonne.

Ah! combien différente était la physionomie de ce marché pendant le siège, vers la fin surtout ! Le bombardement l'avait chassé du boulevard d'Enfer et l'avait naturellement amené dans le voisinage des abattoirs de la Villette.

Les maquignons avaient disparu. On n'y remarquait plus que des voleurs à l'air modeste et les vrais propriétaires d'animaux, riches et pauvres. Les chiens amenés là ne pouvaient plus être nourris par leurs maîtres, la ration de trois cent grammes de pain par personne et par jour étant insuffisante. Donc autant de chiens à tuer.

La viande de chien, d'abord un peu honteuse et se vendant en cachette, n'avait pas tardé à prendre une place importante dans l'alimentation publique. Les premiers qui s'étaient risqués à la manger en côtelettes avaient trouvé qu'elle ne différait pas sensiblement de la viande de mouton. Bientôt tout le monde en mangea. Je connais un restaurant qui porta plus d'un mois à sa devanture la dépouille d'une chèvre et qui, grâce à cette enseigne, fit manger du chien à des milliers de clients.

A la Villette, le terre-neuve sur pied valait cent francs couramment, l'épagneul de 80 à 90, le terrier de moyenne taille de 50 à 60, et les détaillants établis sur le trottoir, tout du long de la rue Turbigo surtout, revendaient la viande 2 fr. 50, 3 fr. 50 et jusqu'à 5 fr. la livre, suivant le morceau. Le gigot se cotait au plus haut prix.

Je n'ai rien vu de plus lugubre et de plus navrant que ce marché de la Villette. Ces séparations forcées, ces affections qui se déchiraient, au sombre lendemain prévu pour la bête, tout cela faisait mal. On amenait là, par force il est vrai, mais enfin on amenait là soi-même un pauvre animal qu'on avait élevé, qu'on chérissait, on le tenait à la laisse sur le pavé boueux, sous la pluie qui tombait ; et le chien mis en vente regardait la figure sombre de son maître, comme pour deviner sa pensée. Et que de mains honteuses j'ai vues serrer furtivement dans la poche le prix de l'amî qu'on avait vendu ! Et que de paupières aussi laissaient trembloter une larme furtive !

A ceux qui me disaient que ces condamnés à mort étaient des chiens, et que les obus et les balles de l'ennemi faisaient chaque jour des victimes bien autrement intéressantes, je répondrai que le champ des douleurs humaines est sans limites, et que toute affection qui se brise violemment est un deuil.

Au reste, je ferais peut-être mieux d'avouer naïvement, pour toute réponse, que le coeur m'a profondément saigné ce jour-là.

Au moment où j'allais me retirer, un homme d'un certain âge, proprement mis, à la figure piteuse, immobile sur le refuge au milieu de la place, attendait acheteur pour une petite bête blanche, havanaise croisée caniche, qui grelottait à ses pieds.

— Vingt-cinq francs, me dit l'homme en me voyant passer.

— Comment ! même une pauvre petite chienne de cette taille ? mais cela doit manger comme un oiseau.

Source gallica.bnf.fr

1907

148 Bordeaux : Le marché aux chiens / LL. / Collection Gorce photographe-éditeur



148 BORDEAUX. - Le Marché aux Chiens. - LL.

Bibliothèque municipale de Bordeaux - (cote C.P. 5533)

1875

Le Voleur illustré : cabinet de lecture universel. (Paris). Livraison du 3 septembre 1875.

De la chasse au Marché aux chiens l'imagination du lecteur se chargera de la transition ; moi, je m'en passe, et sans préambule, je vous introduis, à la suite du chroniqueur de l'Opinion nationale y dans l'enclos du marché commun aux chiens et aux chevaux, situé entre le boulevard d'Enfer et le cimetière Montparnasse.

Tout d'abord, vous remarquerez deux ou trois catégories bien distinctes parmi les vendeurs : il y a le marchand de chiens par profession et le marchand de chiens par occasion.

Le marchand de chiens par profession tient à la fois du paysan, du braconnier, du garde et du brocanteur ; il est de nature essentiellement mâtinée ; il amène des produits non moins mâtinés que lui ; il vous offre à des prix fabuleux des *pointers* ou des *setters* dont le moindre défaut est de trahir à première vue les faiblesses de la mère qui leur a donné le jour : enfants bâtards ou adultérins qu'on a expulsés du chenil qu'ils déshonoraient, et que le marchand a sauvés sur la route de la mare où le valet de chiens allait mettre fin à leurs jours.

Ces animaux-là se sentent de leur origine : on voit qu'ils n'ont guère souci de leur état civil ; leur attitude à la fois effrontée et indolente, leurs regards qui se fixent sur vous avec indifférence, semblent dire : « Ça m'est égal d'où je viens ; et, ça m'est bien égal où je vais ! Achète-moi, ne m'achète pas, je m'en bats le museau... »

A côté de ces effrontés, voici de pauvres bêtes dont la mine pensive et lamentable trahit les secrètes angoisses : chiens perdus, mis en vente par un maître de hasard ; chiens vieillis, chiens malades, amis choyés en d'autres temps, et qu'on amène là parce qu'on n'a pas eu le courage de s'avouer à soi-même qu'on les enverrait volontiers chez l'équarrisseur.

Ceux là sont généralement escortés par un commissionnaire, qui vous poursuit de ses obsessions : « Magnifique bête, monsieur. et pas chère : 150 francs, monsieur, c'est donné... »

Allons, monsieur, faites un prix... »

Surtout, n'ayez pas l'imprudence d'offrir 10 francs de l'animal dont on vous demande 50 écus, car on vous le laisserait tout de suite.

Ce sont là les côtés tristement grotesques du marché aux chiens : il y a aussi le côté dramatiquement poignant. Voyez-vous, assise sur le bord du trottoir, cette femme et ces deux petits enfants : tous les trois sont pauvrement vêtus, tous les trois ont l'air si triste que vous vous arrêtez, instinctivement, pour contempler cette muette douleur, dont vous cherchez la cause.

Elle est là, la cause : c'est ce pauvre barbet couché sur les pieds de la femme et dont la bonne tête demande une caresse à la main des enfants..

Pauvre *Mouton* ! C'est pour lui qu'on a le coeur si gros ; on va s'en séparer à jamais ; on l'aimait bien, pourtant ; il était si bon, si doux ! pendant le siège, on l'a sauvé avec tant de peine ! Il sait conduire les enfants jusqu'à la porte de l'école, et, le soir, il va au-devant du père jusqu'à la porte de l'atelier. Mais, voilà : le père s'est blessé en travaillant ; le père est depuis six semaines à l'hôpital : on a bien juste du pain pour trois, et le compte du boulanger est en retard. Que faire ?

Hélas ! tout ce qu'on possédait a passé au Mont-de-Piété : il ne reste plus rien dans la maison, plus rien que *Mouton*...

Après de longues angoisses, ce matin on s'est décidé : on a lavé *Mouton*, on l'a peigné, on l'a embrassé en pleurant, et puis le voilà.

- La mère, les enfants vous interrogent d'un regard profond ; enfin le plus jeune des petits, celui chez lequel l'âge n'a point encore mis l'intelligence nette des grandes douleurs, se hasarde, et vous dit :

- Monsieur, voulez-vous acheter *Mouton* ? Il sait faire l'exercice ; il sait porter le panier dans la gueule.

- Combien *Mouton*?...

Cette fois, c'est la mère qui intervient, et, d'une voix qu'elle voudrait affermir :

- C'est 20 francs, si monsieur veut...

- Tenu, madame, voilà 20 francs; maintenant. gardez *Mouton*.

Source Gallica-bnfr

Prise d'un petit chien par les agents de la fourrière : [photographie de presse] / Agence Mondial 1932



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

TOUTOUS

Les chiens à Toulouse

Toulouse est, sans contredit, une des villes de France où la race canine est le plus en honneur. Tous les spécimens de « toutous » y sont représentés, depuis le king-charles, gros comme le poing, jusqu'au dogue danois, véritable molosse.

Mais, la race qui est certainement en majorité est celle des chiens de chasse. Les nemrods toulousains, malgré l'absence presque complète de gibier dans la région, se livrent avec une ardeur toujours croissante à ce sport favori et font choix d'un braque alerte, à un prix souvent fort élevé.

Les chiens abondent donc à Toulouse.

Malheureusement, tous n'ont pas un propriétaire ; beaucoup sont des enfants du hasard et vagabondent dans les rues. A une certaine époque, leur nombre était si considérable, que l'effroi régna parmi la population, à la suite de quelques cas de rage.

C'est alors que la municipalité se décida à prendre l'arrêté de 1889, qui obligea tous les propriétaires de chiens à appliquer un ticket sur le collier de chaque bête.

Cette formalité permettait en même temps de procéder à une sorte de recensement et de ramener dans la première catégorie, comprenant les chiens de luxe, un certain nombre de chiens inscrits dans la deuxième catégorie, parmi les chiens de garde. Plusieurs propriétaires avaient, en effet, usé de ce stratagème pour ne payer que deux francs d'impôt, au lieu de dix francs, taxe des chiens de la première catégorie.

Il y a aujourd'hui 12,028 chiens déclarés à la mairie (dont 1,364 de la 1^{ère} catégorie et 10,664 de la 2^e catégorie) qui procurent à la Ville une recette budgétaire de 34,968 fr.

Quant aux chiens errants, évalués à 2,000, ils sont confiés aux bons soins de l'étrangleur municipal.

Riviérou et Jazotte

« Riviérou », de sinistre mémoire, était en 1889 l'homme de confiance de la municipalité ; il était investi des hautes fonctions d'étrangleur municipal et l'on sait avec quel zèle il fit marcher le lasso. Dame, ça rapportait ! Nous parlerons plus loin des exploits de cet hirsute sexagénaire qui, maintes fois, par un juste retour des choses d'ici-bas, faillit être étranglé par certains contribuables indignés. Il y a quelques mois, on apprit avec stupéfaction et satisfaction tout à la fois que Riviérou avait été révoqué.

Nous avons, les premiers, dans la *Sud-Ouest*, annoncé cette *grosse* nouvelle. M. le maire jugeant, sans doute, que Riviérou, considérablement refroidi par les « tripotées » reçues, laissait périlcliter les finances de la Ville, attribua le lasso à M. Jazotte, gardien de la fourrière municipale.

Mais il était dit que le nom de Riviérou ne devait pas disparaître. Son fils fut, en effet, attaché comme aide en second à la personne de M. Jazotte.

Jazotte et Riviérou fils, tels sont les deux, personnages qui administrent la fourrière municipale et font passer de vie à trépas les malheureux chiens errants.

La Fourrière municipale

La fourrière municipale est située à Saint-Cyprien, sur les bords de la Garonne, derrière les murs de l'abattoir. C'est un local bas, en planches, ayant dix mètres de façade environ et recouvert de zinc et de tuiles. Il est divisé en cinq compartiments ou mieux « loges » La première est affectée au logement du capteur, M. Jazotte ; la deuxième renferme les chiens pris dans la journée ; la troisième renferme ceux qui ont été pris la veille ; la quatrième renferme ceux qui ont été pris l'avant-veille ; enfin, la cinquième est la salle d'exécution, celle où les chiens non réclamés dans les trois jours sont pendus haut et court sans autre forme de procès.

Le sol du local est bitumé.

Comme nous venons de le dire, les chiens ne peuvent être abattus que trois jours francs après leur internement à la fourrière (le jour de l'entrée y compris). Ils sont nourris avec du pain et, quelquefois, avec des débris de viande sortant de l'abattoir.

Lorsqu'un propriétaire veut réclamer son chien pris par le capteur et conduit à la fourrière, il doit s'adresser à la permanence. Il est obligé de présenter ou la quittance constatant que la taxe a été payée à la caisse municipale, ou le ticket. Si le ticket a été égaré, la mairie en délivre un nouveau au prix de un franc.

Il est très rarement dressé procès-verbal.

Le propriétaire n'a plus qu'à verser la somme de trois francs entre les mains de l'inspecteur ou du sous-inspecteur qui délivre un reçu lequel permet de retirer immédiatement le chien delà fourrière.

La charrette des chiens

C'est ignoble et affreux ! Une espèce de caisse, où sont enfermés tous les chiens pris pendant la tournée, passe, traînée par un petit âne, que le fils de Riviérou excite de temps à autre avec son bâton. Derrière la charrette marche l'étrangleur, le bourreau. Il marche la tête baissée, n'osant affronter aucun regard, son lasso à la main

Plus loin, vient un sergent de ville.

La prise des chiens occasionne de nombreux incidents. Nous devons d'ailleurs, reconnaître qu'elle ne se fait pas toujours d'une façon impartiale et bien des plaintes restées sans écho ont été déposées à ce sujet. Qu'on arrête les chiens errants aux allures suspectes, rien de plus juste. Mais souvent — huit fois sur dix — le capteur enlève le collier d'un chien pour l'enfermer dans la charrette.

Il se garde, en outre, de s'attaquer à un gros chien qui pourrait montrer les crocs. Il se jette bravement sur les roquets bien soignés que l'on viendra réclamer ou sur les chiens inoffensifs que les vieilles filles conduisent dans la rue pour faire « leurs malpropretés ».

Nous avons vu, l'été dernier, dans la rue Denfert-Rochereau, enlever un chien qui stationnait sur le seuil de sa maison et ce, malgré les protestations du propriétaire et des voisins. La charrette passe, sinistre, saie comme l'étrangleur et son acolyte qui l'escortent. Tous les chiens qui sont dans les maisons poussent des hurlements. Les pauvres bêtes flairent l'ennemi.

Le bourreau va son train, inspectant du regard à droite et à gauche.

Les gamins, les femmes surtout, prennent un malin plaisir à faire fuir les chiens qui ne s'aperçoivent pas de l'approche du bourreau.

Les chiens, d'ailleurs, avec le flair et l'intelligence qui les caractérisent, les chiens errants particulièrement se moquent de la charrette. Il y a de vieux barbets, de vieux forçats en rupture de ban, qui font des agaceries au capteur, lui font faire une foule de détours, s'approchent de lui, s'en éloignent, et, par leurs manœuvres adroitement combinées permettent à leurs frères de la rue de circuler librement.

Un jour Riviérou enleva, prestement, un gentil petit chien à un vieux monsieur de 70 ans qui passait sur les allées Saint-Michel, tenant en laisse la mignonne bête,

Le vieux Monsieur pleurait, affirmant que son chien était muni de son collier. Riviérou lui riait au nez. Tout à coup un homme, un colosse, sortit de la masse des curieux qui s'étaient amassés et enjoignit à Riviérou de rendre le chien. Comme ce dernier ne répondait pas, le nouvel arrivé se précipita vers la charrette et, faisant sauter le couvercle, rendit la liberté aux cinq ou six chiens prisonniers.

Inutile de dire que son intervention intempestive lui valut un procès-verbal de la part de l'agent de police. C'est principalement dans les faubourgs que la capture des chiens s'opère difficilement. Le pauvre Riviérou en sait quelque chose ; il lui serait presque impossible de dire le nombre des coups de poing qu'il a reçus dans ces endroits. Si l'on ajoute à cela, les morsures sérieuses qui lui ont été faites aux bras ou aux jambes par des chiens récalcitrants, on peut, voir que le métier de bourreau, n'est pas une sinécure.

Une grasse prébende

Le nombre des chiens capturés est de six par jour en moyenne.

En 1889, date de l'arrêté sur les tickets, il fut capturé 3,128 chiens. Depuis cette époque, ce chiffre a sensiblement diminué. Nous relevons : 2,349 chiens capturés en 1890, et 1,980 chiens capturés en 1891 (jusqu'au 20 décembre).

Il est loué à l'étrangleur municipal 1 franc par chien capturé, que le chien soit abattu ou non. On le voit, ce sont des fonctions très bien rétribuées, et bien des malheureux s'en accommoderaient.

Avant la mise en vigueur de l'arrêté de 1889, le capteur ne touchait que 50 centimes par chien. Mais en 1889-90 cette remise fut portée à 1 fr. 50 c., et l'on vit avec stupéfaction le traitement de « l'étrangleur » s'élever à près de 4,000 francs ! Le traitement d'un sous-préfet de 4^e classe, quoi !

Depuis 1890-91, la remise a été abaissée à 1 franc chiffre actuel.

C'est déjà raisonnable.

Les chiens morts sont utilisés. Rien ne se perd : les os sont vendus aux raffineries ; la graisse est employée pour les machines et les roues de charrette ! et la peau de chien sert à faire des souliers. Voilà de petits profits qui viennent encore augmenter le traitement de l'étrangleur municipal.

Le marché aux chiens

Pour terminer notre exposé sur les « toutous », il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots du marché aux chiens qui se tient sur les allées Lafayette, en face le kiosque des tramways.

Tous les dimanches matin, de huit à onze heures, 40 ou 50 chiens sont mis en vente ; ils sont tenus en laisse soit par des domestiques, soit par les propriétaires eux-mêmes. Les gitans fréquentent assiduellement ce marché pour écouler les bouledogues dont ils font un commerce lucratif.

Les acheteurs trouvent à peu près sur le marché les différentes races de chiens ; mais ceux qui dominent le plus sont les chiens de chasse et les petits chiens moutons. Il se traite quelquefois de bonnes affaires ; par contre, il arrive souvent que des acheteurs peu entendus se laissent induire en erreur par des revendeurs peu scrupuleux.

Il faut être prudent.

L'autre jour, un monsieur d'un certain âge, s'arrêtait devant chaque espèce de chiens et, le lorgnon posé sur son nez, cherchait, par des détails techniques sur la race canine, à montrer qu'il était connaisseur. Avisant un superbe chien de chasse, il demanda à son propriétaire si « cet épagneul était à vendre ».

Le propriétaire, vexé répondit :

Vous êtes fort ! C'est un braque...

- Vous en êtes un autre...

Vlan !... Vlan !...

L'affaire s'est terminée devant le commissaire de police.

E. Lanave.



Un nouveau marché aux chiens

(Illustrations de M. R. de la Nézière.)

On se souvient de la récente attitude apitoyée de la presse pour le cheval victime de la bicyclette. La vogue des « bécanes » croissante et l'usage se répandant de plus en plus des voitures à vapeur, on prédisait sur tous les tons le krach du cheval. Déjà, sous les couleurs les plus lugubres, on nous faisait un tableau désolé de l'avenir réservé à la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite. Vendu à vil prix, le fier carrossier de jadis pouvait s'atteler piteusement aux voitures des quatre saisons, tandis que l'élégant pur-sang, l'orgueil des hippodromes, finissait misérablement sur l'égal d'une boucherie hippophagique. Quant aux éleveurs de la Plata, il ne leur restait qu'une ressource, celle de convertir les immenses troupeaux de leurs mustangs en un certain nombre de tablettes de bouillon concentré.

Cette défaveur passa du cheval au chien. L'affaire de Clichy, où un boucher n'a pas craint de débiter des fragments d'épagneuls et de carlins sous l'étiquette de côtelettes et de gigots de mouton, prouve bien que le règne du compagnon de saint Roch touche à sa fin et que sous peu c'est sur le seuil des tripiers et des charcutiers qu'il faudra graver l'inscription des vestibules romains « Cave canem ».

Bref, le temps n'est pas éloigné où les chiens, quittant notre ingrate patrie se réfugieront en masse à Constantinople où les boîtes Poubelle sont inconnues et où par suite ils pourront se livrer à des occupations d'assainissement leur procurant honneur et profit.

Ce qui vient à l'appui de mon dire, c'est la création du marché clandestin de la place de la Concorde. Là aux pieds de la terrasse de l'Orangerie, à côté des baraquements de l'exposition canine, grouille depuis huit jours et pour la première fois une population bizarre errant sur le terre-plein, tenant en laisse d'étranges toutous et les offrant à bas prix. Ce ne sont pas les types ordinaires du marché aux chiens, et si parmi les vendeurs il se rencontre quelques marchands professionnels, la plupart sont des petits commerçants résolus à se débarrasser à n'importe quel prix d'une marchandise qui n'a plus de valeur. Très ingénieusement ces gens-là se sont installés aux abords de l'exposition canine, espérant que les visiteurs des nobles animaux de race auront pour les spécimens plus communs parqués à l'entrée de l'exposition, un regard indulgent et la bourse facile. C'est ainsi qu'aux environs des champs de courses, en dehors de l'enceinte, il existe un betting modeste où les sportsmen parieurs sont remplacés par les cochers de fiacre et les ouvriers de portières. C'est ainsi qu'à la Bourse, loin de la colonnade, existe le marché des pieds humides où de vieilles dames en cabas trafiquent sur des valeurs à cinquante centimes. Tout astre a son halo.

Les types de ces marchands improvisés méritent d'être décrits. Il y a d'abord le commis de l'éleveur professionnel de chiens qui vient sur la place de la Concorde pour écouler les « rossignols » de son patron ou vendre pour son propre compte des animaux mal tachés ou malingres dont il lui a été fait cadeau.

A ses côtés se dandine l'habitué des Champs-Élysées ou des boulevards : pâle sous sa haute casquette, le foulard soyeux au cou, un bout de cigarette à la lèvre, c'est lui qui offre aux promeneuses sentimentales une petite levrette qui tremble sans cesse, ou qui propose dans un petit panier quatre ou cinq toutous naissants, enrubannés de bleuets pareils à des pelotes frisées. D'ordinaire tous les animaux qu'il écoule sur le marché sont des chiens volés. Plus loin, assise sur les marches du terre-plein, comme affaissée, se tient la petite vieille qui partage son existence entre son chien, son chat et son perroquet. Mais l'hiver a été dur, elle est au bout de ses ressources et la voilà contrainte de se séparer de son Azor chéri. C'est pour cela qu'elle s'est postée près de la grille de l'exposition canine d'où les joyeux aboiements des meutes viennent lui fendre le cœur et lui tirer des larmes; elle a posé près d'elle son vieux panier et caresse sur ses genoux l'affreux carlin, lourd de graisse, qu'elle offre en vente avec la secrète espérance qu'elle ne trouvera pas à s'en défaire. Ici, c'est une petite bonne leste et délurée, à l'allure et au physique de gamin de Paris : elle a vu que madame était ennuyée et qu'elle n'avait personne sous la main pour payer la note pressée qu'on réclamait ; alors comme elle n'est jamais embarrassée, elle a décidé madame à vendre son petit toy-terrier, une merveille qui vaut huit cents francs comme un sou : elle en trouvera bien dix louis !

Au milieu des groupes passe et repasse une autre silhouette au minois tapageur, aux cheveux ébouriffés, le col et la ceinture ornés d'un ruban éclatant : celle-là, bien qu'elle tienne en laisse un caniche, ne vient pas uniquement pour vendre son chien. Elle a vu l'occasion de se mêler à une foule, elle est venue sans espoir de se défaire du caniche qui n'est pas à elle d'ailleurs, mais qu'elle emprunte ou qu'elle loue pour la circonstance, et tranquillement, comme si elle arpentait le boulevard extérieur, elle circule au milieu des acheteurs, souriant aux gens bien mis et laissant derrière elle une traînée odorante et poudrerizée. Là, ce sont de petits rentiers, l'homme et la femme, propres tous deux, qui possèdent chez eux une vieille chienne de race et qui viennent au nouveau marché dont on leur a parlé pour vendre les produits de la bête..

L'air très digne et presque confidentiel, ils assurent à l'acheteur qui se présente que la mère des chiots possède bien ses quartiers de noblesse, ils font ressortir qu'elle est de race aussi pure que les animaux primés de l'exposition et qu'ils recherchent pour elle les alliances les plus fashionables. Enfin, profitant de l'agglomération de la foule et de la tolérance de la police, des bateleurs émigrés de la fête des Invalides initient le public à l'art de casser un bâton d'un coup de canne sans briser les morceaux de papier auxquels il est suspendu, pendant que des camelots, le trépied déployé devant eux et l'œil aux aguets, de peur du « flic », lancent dans la foule les boniments les plus étourdissants.

Tel est cet étrange marché aux chiens qui s'est installé pour la première fois cette année, mais que nous ne désespérons pas de voir grandir et envahir le quai, comme le marché aux oiseaux, si la police n'y met bon ordre. Les spécimens ne sont peut-être pas d'origine absolument pure et l'on y rencontre sans étonnement des animaux de couleurs et d'allures inusitées, mais qu'importe, leurs propriétaires les ont ornés pour la circonstance de tant de rubans et de colliers si étincelants que leurs imperfections disparaissent presque et qu'ils attirent vraiment l'attention des visiteurs. Puis vers sept heures, la petite troupe se sépare; chacun traînant son chien au bout d'une corde regagne son logis, en supputant la chance du voisin qui a vendu son animal à un prix inespéré ; on se dit que demain la chance viendra peut-être et l'on échafaude des rêves d'or, sur la tête d'un chien de boucher ou d'un dogue, la queue en trompette. Dépouillé de ses vains colifichets l'objet de tant d'espérances absorbe dans un coin une vague pâleur en songeant peut-être à l'inégalité sociale de la race canine qui fait servir les meutes de l'exposition par des piqueurs en livrées, tandis que le pauvre chien du marché clandestin reçoit plus de coups de pieds que de morceaux de sucre, et c'est fini jusqu'au lendemain où, dès la première heure, nous retrouverons tous les marchands de la veille fidèles au rendez-vous de cette exposition canine des refusés.

DAVRANCHE



1899.

La Vie au grand air : revue illustrée de tous les sports. - Paris : P. Lafitte. Livraison du 17 septembre 1899



Une courvée.

place d'Austerlitz, mais trop préoccupé d'écarter de son assistance un barbet qui levait sur le pied de son instrument une patte irrévérencieuse, cet homme de savoir populaire a négligé ou a dédaigné de me répondre sur ce point se contentant d'un ton bref de m'indi-

La dernière mode.

économique qui n'a point cours sur ce marché, car les vendeurs sont infiniment plus nombreux que les acheteurs, sans influer pour cela sur le prix de la marchandise. Encore, parmi les acheteurs présumés tels, faut-il distinguer la catégorie des simples curieux et celle des gens à la recherche d'un chien perdu, vainement réclamé à la four-

Omnibus populaire au marché.

quer le chemin à suivre pour aller au Marché aux chiens. Nous nous y rendions en effet, mon collaborateur Paul Doyé et moi, pour tenter d'appro-

chiens, et qu'à Paris même on en compte cent cinquante mille de toutes tailles et de tous poils. En présence de ce formidable contingent, les quelques centaines d'individus exposés, catalogués, enrubannés ou médaillés aux Tuileries ne forment donc qu'une infime minorité. Il y a place pour un salon des Indépendants, comme celui de la place

Le Marché aux Chiens

L'homme est un animal essentiellement hiérarchique ; aussi ne devons-nous pas nous étonner de le voir inculquer aux animaux vivant dans sa domesticité ce trait particulier de son caractère biologique. Les chevaux, les chiens, les chats, les oiseaux même, indépendamment de toute question de race, ont acquis, de par lui, leurs castes et leurs dynasties. Leurs généalogies s'appellent des pédigrées et les certificats du stud-book leur tiennent lieu de parchemins.

Les expositions, comme celle qui se tient fin mai aux Tuileries, rassemblent l'aristocratie de l'espèce ; nous y avons vu les hauts barons et les petites-maîtresses de la gent canine. N'oublions pas cependant qu'il y a en France deux millions de chiens, et qu'à Paris même on en compte cent cinquante mille de toutes tailles et de tous poils. En présence de ce formidable contingent les quelques centaines d'individus exposés, catalogués, enrubannés ou médaillés aux Tuileries ne forment donc qu'une infime minorité. Il y a place pour un salon des Indépendants, comme celui de la place de la Concorde, où nous avons cueilli cet amusant instantané d'un bull pris d'éternuement après deux jours de promenade pluviale aux pieds humides.

Quelles lois mystérieuses de la destinée président à la répartition des chiens sur la terre, entre leurs maîtres de tous acabit ? Pourquoi certains chiens passent-ils une vie difficile à la belle étoile, alors que d'autres la coulent sous une bonne étoile, comme cette pauvre *la Trouille*, la déracée adoptée par Gyp, après que les fils de la comtesse de Martel eurent retiré cette chienne de la Cascade du bois de Boulogne où elle se noyait ? Aussi, quand un chien hurle à la lune, j'en suis à me demander si ce n'est point la révélation de quelque astrologie animale, dont les arcanes échappent encore à notre entendement. J'ai posé la question à l'astronome qui braque son télescope sur la place d'Austerlitz, mais trop préoccupé d'écarter de son assistance un barbet qui levait sur le pied de son instrument une patte irrévérencieuse, cet homme de savoir populaire a négligé ou a dédaigné de me répondre sur ce point se contentant d'un ton bref de m'indiquer le chemin à suivre pour aller au Marché aux chiens.

Nous nous y rendions en effet, mon collaborateur Paul Doyé et moi, pour tenter d'approfondir à l'aide d'objectifs et de gélatino-bromure, ce problème de la répartition canine à travers les différentes couches de la population parisienne.



Redoutant la séparation !

Ce marché aux chiens, qui se tient tous les dimanches après midi dans un coin du tattersall en plein air affecté en semaine à la vente des chevaux et des voitures de commerce, n'a en lui-même rien de particulièrement remarquable. Nos diverses photographies donnent de l'emplacement une idée très suffisante qu'il est inutile de rendre plus confuse, en y ajoutant une description de bâtiments consistant essentiellement en deux sortes de corps de garde flanquant la grille de l'entrée, en quelques hangars abritant des véhicules hétéroclites et en une buvette à l'enseigne engageante du « Vin de Bourgogne ».

Chaque dimanche, deux ou trois cents chiens sont amenés là de tous les quartiers de Paris. La loi de l'offre et de la demande est une théorie économique qui n'a point cours sur ce marché, car les vendeurs sont infiniment plus nombreux que les acheteurs, sans influer pour cela sur le prix de la marchandise. Encore, parmi les acheteurs présumés tels, faut-il distinguer la catégorie des simples curieux et celle des gens à la recherche d'un chien perdu, vainement réclamé à la fourrière. La précaution est sage, car le marché aux chiens est un marché franc et tout chien qu'on y achète, même si plus tard il est reconnu avoir été volé, appartient de droit à son nouveau propriétaire qui n'est point tenu à restitution.

Au reste, sauf le versement d'un droit d'entrée des plus modiques, exigé seulement de ceux qui amènent un chien sur le marché, et la déclaration des noms et domiciles des vendeurs,

dont l'administration prend note, sans en vérifier nullement la sincérité, l'accès du marché est parfaitement libre. Les vendeurs se recrutent dans la classe ouvrière, en majeure partie, et les acheteurs dans celle des boutiquiers ou la petite bourgeoisie. Quelques marchands de chiens y font un tour parfois, pour y nouer ou y entretenir, — « au Vin de Bourgogne » — des relations avec les amateurs susceptibles de leur procurer en temps voulu des espèces demandées par leur clientèle ; mais généralement ces marchands se contentent de se faire représenter sur le marché comme nous le verrons tout à l'heure.

Les jolies femmes qui s'y fourvoient en compagnie de beaux messieurs, lasses d'être en butte à la curiosité générale et de subir les tiraillements des vendeurs qui se les disputent, ne tardent pas à déguerpir, les mains vides le plus souvent. On dit presque que ce résultat est voulu et que certains spécialistes du marché aux chiens s'efforcent de mettre en fuite la clientèle sérieuse.

Quels spécialistes, allez-vous me demander ? Il y en a plusieurs sortes. Tenez ; voyez d'abord cet individu qui nous emboîte le pas, tandis que nous parcourons les rangées de chiens. Dès que nous paraîtrons prêter attention à l'un plutôt qu'à l'autre, il ouvrira la gueule de l'animal, nous fera remarquer son âge d'après l'état du *trèfle* de ses dents et, quand ce manège sera répété plusieurs fois nous ne verrons s'éloigner qu'au prix d'un pourboire de quelques sous. C'est sa science que nous récompensons : le *trèfle*, tout est là !

Autres spécialistes, les représentants des propriétaires de chenils faisant moins de l'élevage que la brocante ; ceux-ci prennent note des *chopins*, bonnes occasions de chiens de valeur à bas prix aux vendeurs ne trouvant pas à les céder. Ce métier pourrait paraître assez problématique, si la cour d'assises de la Seine, dans sa dernière session d'avril, n'avait été appelée à nous démontrer que, bon an, mal an, il nourrit son homme.

On y jugeait un sieur Rambouillet, accusé d'avoir, à Choisy-le-Roi, précipité dans un four à plâtre un ouvrier de cette localité. Le procès était banal. Mais l'interrogatoire de Rambouillet donna lieu à un curieux dialogue entre le président Tardif et le meurtrier :

- Quelle est votre profession ?

- Ramasseur de crottes de chien de qualité supérieure

Ebahissement de M. Tardif, qui demande à l'accusé de mettre les points sur les i.

« Oh ! c'est simple, réplique Rambouillet, j'vas vous l'expliquer... Que vous sachiez d'abord qu'il y a plusieurs qualités de crottes de chiens. Et ensuite que les qualités inférieures servent pour les cuirs ordinaires et les qualités supérieures, pour les gants de peau de dames qualité extra.

— Quel est votre patron ?

— M. Petitpont, officier de la Légion d'honneur, maroquinier en gros à Choisy-le-Roi, le plus honnête négociant en cuirs à ma connaissance.

— Et combien vous rapportait ce métier que j'avais ignoré jusqu'à ce jour ?

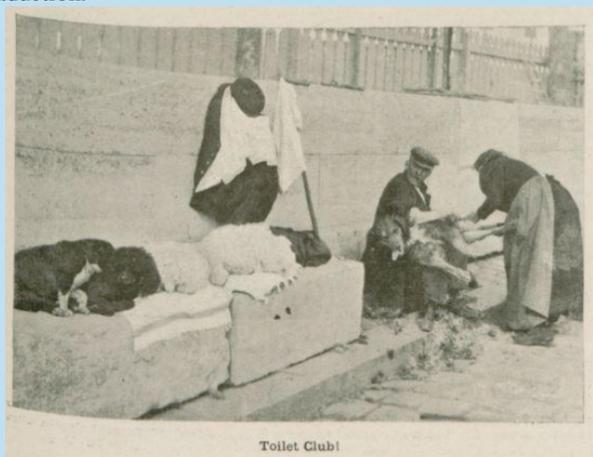
— Trois francs cinquante, mon Président, sans compter que le dimanche je me fais mes cent sous au marché aux chiens avec les *chopins*.

Il fallut encore expliquer ce que c'était qu'un chopin. Rambouillet s'y prêta de bonne grâce et ajoutait que là où il habitait, dans le treizième arrondissement, à la Butte-aux-Cailles, existait toute une colonie de spécialistes en son genre. Il faut croire que les explications de l'accusé n'intéressèrent pas seulement le président Tardif, mais aussi les jurés, car Rambouillet fut acquitté haut la main. Peut-être a-t-il repris sa faction au marché aux chiens, où cependant il ne m'a pas été donné de faire la connaissance du ramasseur de crottes de chiens, supérieures et autres.

Il y a de charmants tableaux à composer au marché aux chiens. Puissent nos quelques instantanés donner l'idée de cette gloire à quelques peintres de la spécialité, tels que M. Hermann Léon. On peut y découvrir ample matière à philosopher aussi. Bêtes et gens sont également dignes d'une étude plus grave et plus étendue que la nôtre assurément. Il y a de tout là-dedans : de quoi rire et de quoi pleurer. Les mines de ce monde qui grouille, sont généralement rieuses en effet, car les péripéties comiques se succèdent dans ce meeting de la race canine. Mais le drame, on entrevoit, dans ce couple de petits commerçants angoissés, qui cherchent à vendre, avec des larmes en perles au coin des yeux, le bon chien gardant leur boutique, pour donner un acompte sur l'échéance du lendemain.

Laissons-la le marché aux chiens, qui résume si fidèlement notre vie sociale; allons flâner par les quais, où les tondeurs jouissent de leur reste, encore qu'ils ne se rendent pas bien compte du danger dont les menace le service de la navigation en poursuivant avec un zèle infatigable la relève des ports de la Seine. Déjà les travaux de l'Exposition ont fait disparaître la plupart de ces berges en pente douce si propices aux baignades canines et les a transformées en ports droits. Le lavage en baquets deviendra la règle, avec eau chaude, douches sulfureuses et serviettes-éponges, *toilet clubs* en un mot, qui

finiront par atteindre le confort et l'élégance de ceux que les ladies ont vu s'ouvrir à Londres pour leurs amours de chiens, ou les chiens de leurs amours, — je ne suis pas sûr de la traduction.



Toilet Club!

Nous n'avons d'ailleurs rien à envier aux ladies sous certains côtés. La mode parisienne ne néglige pas les chiens. Voyez notre instantané des dernières créations de la saison. Rien n'y manque, depuis la niche en laqué blanc jusqu'aux derniers spécimens de la cordonnerie canine. Je ne terminerai point toutefois sans noter une innovation appelée sans doute à se généraliser : la prothèse vétérinaire.

Jusqu'ici on se contentait de faire visiter la dentition des bêtes de prix et de l'entretenir au moyen de fines brosses à dents. On vient d'aller plus loin et nous avons des chiens dotés d'un dentier en vulcanite, réunissant les derniers perfectionnements de cet art récent. Niez donc le progrès !

Le marché aux chiens fut pendant un an ou deux un marché aux bicyclettes. Deux fois par semaine, les cyclistes désirant se débarrasser de leurs bécanes ayant cessé de plaire, étaient admis moyennant un droit minime, à prendre place au milieu des marchands de chiens. Mais, là aussi, l'offre fut supérieure à la demande. Et puis, les machines présentées étaient des clous si préhistoriques que l'amateur le moins calé hésitait à s'en rendre acquéreur. Et le marché fut supprimé.

COFFIGNON. (Clichés Doyé.)



Five o'clock.

Source Gallica-bnf.fr

1900.

Thiéry, Maurice (1862-1935). - À travers Paris : impressions et croquis / Maurice Thiéry. 1900. p. 257-259.

LE MARCHÉ AUX CHEVAUX

A l'angle des boulevards Saint-Marcel et de l'Hôpital, un marché se tient, connu sous le nom de Marché aux chevaux. Il est établi sur un emplacement en forme de vaste cour au sol pavé, pourvu de hangars abritant des stalles. Le long de l'allée centrale sont plantées des bornes en pierre reliées par des barres de fer auxquelles on attache les chevaux. A une extrémité se remarque une sorte de piste montante et descendante où trottent les animaux attelés. C'est dans cet espace enclos de murs garnis de grilles en fer qu'ont lieu, deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, la vente des animaux de race chevaline et de quelques échantillons d'autres bêtes de somme mulets et ânes.

Chaque dimanche, de midi à cinq heures, un autre marché très populaire et non dépourvu de pittoresque, y a lieu également : c'est le marché aux chiens. Tous les marchands de chiens de la capitale s'y donnent rendez-vous et dans une portion du Marché aux chevaux figurent, pour la vente exposés, tous les représentants de la race canine, depuis le molosse aux crocs redoutables, le doux terre-neuve aux formes puissantes, la svelte levrette et l'énorme danois jusqu'aux inoffensifs, délicats et minuscules toutous.

Durant l'après-midi, retentissent les aboiements de ceux qu'on a appelés avec juste raison « les amis de l'homme » ; à entendre ce charivari au cri unique, mais de tonalités différentes, on se croirait transporté dans quelque immense chenil. Pêle-mêle, dispersés çà et là par groupes ou isolés, tous les spécimens de races aussi nombreuses que variées, tenus en laisse ou attachés, attendent les acquéreurs, les uns debout, d'autres assis, l'air presque résigné, mais en somme étonnés du milieu, dépaysés. C'est un monde bizarre de professionnels et d'ouvriers sans travail que celui qui fait commerce de chiens. Aux personnes en quête d'un point de vue pittoresque, aux badauds qui, sans but de promenade bien déterminé, suivent la foule et entrent là par hasard, aux amateurs de chiens, chaque vendeur, empressé, fait l'article, les presse, les harcèle, leur vante les mérites des quadrupèdes par eux élevés ou acquis, Dieu sait comment, et dont il espère tirer profit; souvent ils donnent, sans en rien savoir, le nom et l'âge des bêtes dont ils veulent se débarrasser et fournissent mille autres détails. Ils vendent, néanmoins, où les attendent des clients réfractaires, peu à peu, avec le jour s'avancant, le marché se fait désert, les bruits deviennent de plus en plus rares. Les promeneurs se retirent et, derrière ceux-ci, les marchands. Quelques jours après, le spectacle change. Aux aboiements, aux jappements, aux grognements succèdent des hennissements.

Source Gallica-bnf

1900. Un Paris où les bicyclettes ne sont pas reines !

La Semaine vétérinaire : revue des travaux français & étrangers / publiée sous la direction de MM. Gaston Percheron,... rédacteur en chef, P. Dubreuil, administrateur. (Paris). Livraison du 2 septembre 1900.

LE MARCHÉ AUX CHEVAUX A PARIS

Établi depuis le dix-septième siècle sur le boulevard de l'Hôpital, le marché aux chevaux fut transféré provisoirement, en 1868, sur le boulevard d'Enfer, puis réinstallé, le 1er avril 1878, sur une partie de son ancien emplacement, à l'angle des boulevards de l'Hôpital et Saint-Marcel.

Il se tient les mercredis et samedis. Toutefois, lorsque l'un de ces deux jours est férié, le marché a lieu la veille.

Les ventes comprennent non seulement les chevaux, mais aussi les mulets, ânes, boucs, chèvres, ainsi que les voitures de tout genre.

Dans l'enceinte même du marché aux chevaux se tiennent :

- 1° Depuis 1837, un marché aux chiens, le dimanche.
- 2° Depuis le 16 août 1896, un marché de bicyclettes, le dimanche, simultanément avec le marché aux chiens.

Les opérations qui s'effectuent aux marchés aux chevaux, aux chiens et aux bicyclettes n'ont pas une très grande importance.

Au cours de l'année 1899, il a été introduit sur ces divers marchés :

- 39.502 chevaux ou mulets,
- 1.559 ânes.
- 96 boucs et chèvres,
- 1.833 voitures à bras.
- 3.025 voitures à deux roues.
- 2.418 voitures à quatre roues,
- 16.359 chiens.**
- 316 bicyclettes.

Source Gallica-bnf

1929

L'emplacement de la nouvelle fourrière , rue de Dantzig : vue de l'intérieur :
[photographie de presse] / Agence Meurisse 1929



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'emplacement de la nouvelle fourrière, rue de Dantzig : vue de l'intérieur :
[photographie de presse] / Agence Meurisse 1929



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

WWI - Première guerre mondiale, 1914-1918. Paris, suppression du marché aux chiens depuis le commencement de la guerre, recrudescence des cas de rage.

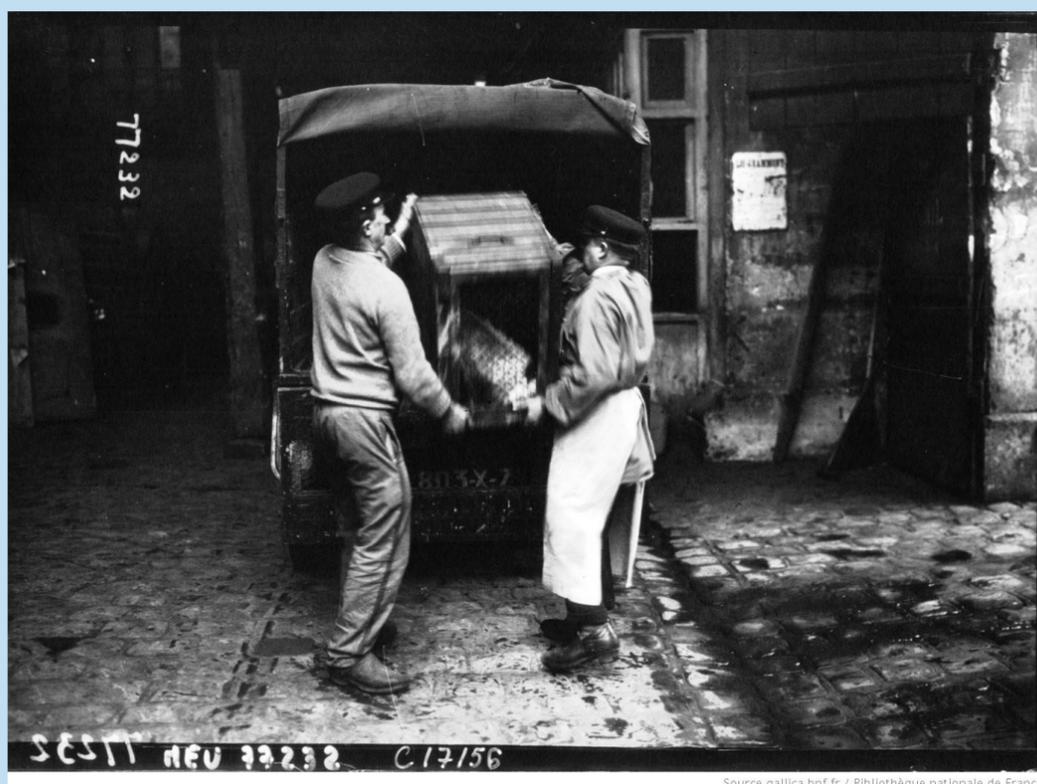
Rapport sur les opérations du Service vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine... / Préfecture de police. (Paris), 1918.

POLICE SANITAIRE DES ANIMAUX	
MALADIES CONTAGIEUSES	
Rage	
<p>La rage des rues sévit à Paris et dans les autres communes du département de la Seine avec une intensité extraordinaire. Comme il y a vingt ans, Paris est redevenu, suivant l'expression employée par Ed. Nocard, <i>un foyer de rage unique au monde</i>. Le fait est d'autant plus regrettable que pendant une dizaine d'années la rage avait pu être combattue avec un réel succès. Au début de la guerre, il n'y avait presque plus de rage à Paris et dans les communes suburbaines. Les quelques très rares cas rencontrés l'étaient sur des chiens provenant soit des départements, soit des colonies, soit enfin de l'étranger.</p> <p>Alors que le Service d'Inspection Vétérinaire sanitaire de la Ville de Paris et du département de la Seine signale 3 cas de rage en 1913, 4 en 1914 et 5 en 1915, le même Service constate l'existence de 62 cas en 1916, 56 en 1917 et 411 en 1918.</p> <p>Nous avons montré, au cours de communications antérieures faites soit au Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité, soit à la Société centrale de Médecine vétérinaire, comment le département de la Seine avait pu maintenir pendant près de deux années de guerre un état sanitaire excellent, alors que la province était déjà gravement frappée. Nous ne voulons pas revenir sur cette question. Il nous suffira de rappeler qu'avec le régime des permissions de détente accordées aux soldats qui ont fait si vaillamment leur devoir au front, les cas de rage sont devenus peu à peu plus nombreux, surtout dans les quartiers qui avoisinent les gares de l'Est et du Nord et dans le nord de Paris.</p> <p>L'expérience a montré, en effet, que les permissionnaires avaient pris l'habitude de ramener à Paris les chiens trouvés errants au voisinage du front et par eux adoptés. Nombreux ont été les cas de rage observés sur ces chiens abandonnés dans la région parisienne. En 1918, sur 411 cas de rage, 13, soit 3 %, le sont sur des chiens en provenance du front. Il y a lieu de faire remarquer que les enquêtes faites par le Service Vétérinaire sanitaire ne donnent pas toujours les résultats désirables, et que, pour nombre de cas de rage, on reste sans documentation précise relativement à l'origine de la maladie. [...]</p> <p>L'épizootie actuelle a pris beaucoup d'importance aussi parce que les Parisiens et les habitants de la banlieue ont continué à laisser errer leurs chiens sur la voie publique. Ce qui prouve bien que l'arrêté de M. le Préfet de Police du 2 septembre 1916 n'est pas respecté, c'est, d'une part, le grand nombre de cas de rage observés sur les chiens errants, et, d'autre part, la proportion énorme de chiens rencontrés dans la rue sans laisse ni muselière. La loi du 21 juin 1898 sur le Code rural et le décret du 6 octobre 1904, qui impose le port du collier avec plaque de métal indiquant les noms et demeure des propriétaires de chiens, ne sont pas davantage appliqués. On trouvera plus loin quelques chiffres qui le prouvent.</p>	<p>Les cas de rage relevés sur des animaux errants sans maître ni domicile, s'élèvent à 90 en 1918. La proportion est énorme. Plus du cinquième des cas de rage le sont sur des chiens que leurs maîtres ont abandonnés ou n'ont pas suffisamment surveillés. La crise alimentaire subie en 1917 et en 1918 n'est pas étrangère à ce triste résultat [...]</p> <p>La recrudescence de la rage à Paris et en banlieue a amené de nombreux accidents. Les morsures par chiens enragés et les cas de rage humaine sont redevenus nombreux comme autrefois. [...]</p> <p>La situation sanitaire de la province reste grave, si l'on en juge par les statistiques du <i>Bulletin sanitaire du Ministère de l'Agriculture</i>. (voir tableau)</p> <p>Si nous voulons nous libérer de la rage, il convient de faire procéder à de nombreuses captures de chiens vagabonds et de renforcer en même temps les règlements de police.</p> <p>Tous les chiens capturés ne sont pas conduits en fourrière. Un grand nombre sont rendus à leurs propriétaires au moment de la capture. [...]</p> <p>Si les règlements de police et les décrets sur la taxe étaient appliqués avec toute la sévérité nécessaire, le nombre des chiens errants serait moindre et la rage moins fréquente. [...]</p> <p>La loi du 2 mars 1855 sur la taxe des chiens et les décrets rendus pour son application (4 août 1855 et 3 août 1861) pourraient venir en aide à l'action sanitaire si des retouches étaient apportées à une réglementation reconnue défectueuse. Le nombre des propriétaires qui échappent à l'impôt sur les chiens est considérable. Cela tient aux difficultés de contrôle. Depuis longtemps, les services sanitaires demandent qu'une plaque ou médaille de contrôle soit imposée par une loi de manière à signaler à l'attention de la police les chiens non déclarés. Nous demandons que les déclarations en matière de taxe municipale sur les chiens soient obligatoires à toute époque de l'année. Avec la médaille de contrôle, de forme variable chaque année, attachée au collier, l'impôt sur les chiens serait singulièrement plus fructueux et les cas de rage d'autant plus rares qu'il y aurait moins de chiens sans maître ni domicile (1).</p> <p>Enfin, l'obligation de la laisse ou de la muselière mettant le chien dans l'impossibilité de mordre constitue une mesure insuffisante. L'expérience démontre que les chiens muselés errants se font mordre à l'insu de leurs propriétaires et que les muselières sont trop souvent inefficaces. Une mesure s'impose : l'obligation de ne laisser sortir les chiens que toujours tenus en laisse.</p> <p>(1) <i>Le port de la médaille de contrôle a donné jadis d'excellents résultats à Saint-Denis, Asnières, Levallois Suresnes, Alfortville et Saint-Mandé. La mesure n'est malheureusement pas légale. Les services sanitaires de Lyon, Saint-Etienne et d'Algérie en ont également signalé les avantages.</i></p>

Cas de Rage en France
(D'après le *Bulletin sanitaire du Ministère de l'Agriculture*)

CAS DE RAGE	ANNÉES									
	1913		1914		1916		1917		1918	
	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre						
Chiens	683	864	1.746	1.536	1.632	1.337	1.778	1.364		
Chats	40	49	52	92	59	72	70	64		
Bovins	43	22	75	159	109	163	119	202		
Solipèdes.....	4	4	7	9	6	21	10	11		
Porcs.....	»	2	1	»	»	»	»	»		
Ovins et caprins.....	1	10	10	20	24	5	12	5		
Personnes mordues.....	296	348	837	918	796	768	820	782		
Décès par rage chez l'homme	»	»	»	11	3	9	3	4		

La fourrière : arrivée d'une voiture contenant des chiens : [photographie de presse] / Agence Meurisse 1919



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

CHAP. II - LA RAGE

9. Le chien est sujet à une maladie redoutable, la rage, dont les caractères distinctifs et les principaux symptômes sont décrits dans l'"*instruction sur la rage*", rédigée par le comité consultatif d'hygiène. Elle offre ceci de particulièrement alarmant que c'est une zoonose transmissible à l'homme par voie d'inoculation, c'est-à-dire le plus généralement par la morsure ou le simple lèchement.

10. Une instruction du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine du 6 janvier 1887 indique les soins immédiats à donner aux personnes mordues par des chiens.

11. Jusqu'à ces dernières années, la cautérisation immédiate était le seul traitement connu de la rage ; mais cette situation s'est heureusement modifiée par la découverte de la méthode pastorienne, qui a réduit dans une proportion considérable la moyenne annuelle des personnes mortes de cette terrible maladie.

12. Si le chien n'est pas le seul animal susceptible de contracter la rage, c'est du moins dans la proportion de 35 contre 1 en moyenne l'agent de transmission le plus ordinaire ; aussi la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural a-t-elle prescrit, dans son article 34, que les chiens suspects de rage devaient être immédiatement abattus, et enjoint au propriétaire de l'animal, même en l'absence d'un ordre des agents de l'administration, de pourvoir à l'accomplissement de cette prescription. Les dispositions de l'art. 16 de la même loi (*n°1 ci-dessus*) permettent aux maires de prendre toutes les mesures propres à empêcher la propagation de la rage.

CHAP. III - TAXE SUR LES CHIENS

13. Une loi du 2 mai 1855 a établi une taxe sur les chiens. Bien que perçue au profit des communes, cette taxe, qui tendait principalement à enrayer la propagation de la rage par les chiens errants, n'est pas facultative ; chaque conseil municipal est tenu de dresser un tarif qui, après avis du conseil général, est réglé par un décret rendu en Conseil d'Etat (*art. 2*). Le préfet fixe un délai dans lequel le tarif doit être dressé et présenté ; si le conseil général n'émet pas d'avis, il est statué d'office sur la proposition du préfet (*voy. art.3 ; Circ. Int. 5 août 1855.*)

[...]

La taxe est due, non par le propriétaire du chien, mais par son possesseur ; encore faut-il cependant que ce dernier ne soit pas simple détenteur, mais qu'il puisse se servir de l'animal. (*C. d'Et. 19 mars 1864.*)

[...]

CHAP. IV. - USAGES AUXQUELS LE CHIEN EST EMPLOYE

26. Le chien a servi de tout temps à la garde des troupeaux et des propriétés ; nous avons vu plus haut les dispositions légales qui règlent cette matière : en ce qui concerne les chiens de chasse, le lecteur trouvera au mot Chasse la législation en vigueur.

27. En dehors de la chasse et de la garde, le chien est encore employé à des usages très nombreux, dont quelques uns sont prohibés par la loi. C'est ainsi que des chiens sont employés le long des frontières de terre pour introduire des marchandises en contrebande ; une prime de 3 fr. est allouée pour chacun de ces chiens que les préposés de la douane saisissent et abattent. Aux termes du décret du 5 septembre 1874, confirmé par une loi du 19 décembre suivant, il est établi que les chiens de forte race (375 millimètres de hauteur au niveau de l'échine) à l'exportation par la frontière de terre, un droit de 6 fr. par tête, décimes compris.

SMITH.

Mis à jour par M. L. Lépine

BIBLIOGRAPHIE

Guide-Manuel de la taxe sur les chiens, par Delaporte, Gr. In-18, 1887.

Source Gallica-bnf



Publicité dans « **Jardins et basses-cours** : conseils pratiques pour tous les travaux de la campagne ». 1924

Source Gallica-bnf

Cette Gazette est publiée dans le cadre du Centenaire de la RACP, y sont citées les sources des articles et des illustrations présentés. Elle est mise en ligne sur le site internet « chiens-des-pyrenees.com » et est en libre accès.